

REFERENT PREVENTION HARCELEMENT SEXUEL, AGISSEMENTS SEXISTES

Objectifs

- Être en capacité de reconnaître des cas de harcèlement moral, harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail
- Proposer des actions de prévention

Durée 1 jour

Programme

Public

La personne désignée référent

Le cadre juridique

- Les nouveautés en matière de harcèlement moral et sexuel : définition, élargissement des infractions, affichages obligatoires...
- La définition du harcèlement moral/sexuel
- Les preuves
- Ce qui n'est pas harcèlement (moral sexuel, sexiste)

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques et pratiques, exercices à partir de séquences vidéo, support de formation remis

Les obligations de l'entreprise

- La responsabilité de l'employeur et des subordonnés
- L'obligation de prévention en matière de harcèlement moral
- La responsabilité personnelle de l'harcéleur/harcéleuse.
- La faute inexcusable de l'employeur
- Les sanctions devant être appliquées

Lieu et horaires

A définir

Le harcèlement moral et les risques psychosociaux

- Définition du harcèlement moral au travail
- Les méthodes de management pouvant relever de cas de harcèlement moral

Conduire une enquête après alerte ou plainte

- Les différentes typologies de plaignants et de personnes mises en cause
- Les étapes à suivre durant l'entretien
- Quelle attitude adopter face à la personne : neutralité, distance, attitude facilitante...
- Ce qu'il faut dire ou ne pas dire
- Quelles questions poser
- Comment savoir s'il peut s'agir de faits constitutifs de harcèlement
-

La politique de l'entreprise en matière de prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel

- L'articulation entre la prévention des risques professionnels et la prévention du harcèlement
- L'information (affichage, réunions etc..)
- La remontée d'informations pour avoir connaissance des situations difficiles
- Le devoir d'alerte

